



PRISE EN COMPTE DU HANDICAP ACCESSIBILITE POUR TOUS

PRESENTATION

CONTEXTE	<p><u>Contexte sociétal :</u> Quelques chiffres afin d'apprécier les besoins liés à la "Situation de Handicap" : - Personnes âgées : à l'horizon 2010, la population des plus de 80 ans aura doublé. - Personnes handicapées : 30 millions de personnes handicapées en Europe et 40% de personnes en situation de handicap en France.</p> <p><u>Contexte réglementaire :</u> La loi du 11 février 2005 - et ses décrets d'application parus jusque fin 2007 - précise que les dispositions architecturales, les aménagements et équipements intérieurs et extérieurs des locaux d'habitation, des ERP, et des lieux de travail doivent être accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap... L'ensemble des ERP devra répondre à ces nouvelles exigences dans un délai maximum de 10 ans.</p>
OBJECTIFS	<p>Dépasser la contrainte réglementaire en abordant l'intégration du handicap comme l'un des fondamentaux pour replacer l'usager au centre du processus de conception et de réalisation du projet.</p> <ul style="list-style-type: none">- Aborder la pratique d'élaboration des projets d'aménagement de l'espace extérieur et intérieur qui est au cœur des savoir-faire des architectes.- Clarifier le rôle et les responsabilités des différents interlocuteurs : architectes, représentants des usagers, de l'administration, élus, maîtres d'ouvrages délégués.- Préciser le rôle de la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA).
MOYENS PEDAGOGIQUES	Exposé illustré de cas concrets, questions réponses, études de cas en sous-groupe, déplacement sur site, rencontre d'association de personnes handicapées - support papier et CD-ROM remis à chaque participants
CONTENU SYNTHETIQUE	<ul style="list-style-type: none">- 1ère journée : Contexte, intervenants et partenaires Le contexte social et l'accessibilité pour tous - Expression des besoins et nature de l'usage - Réglementation issue de la loi du 11/02/05 - Les modalités pratiques - Rôle des intervenants respectifs dans le cadre de la mission du maître d'œuvre.- 2ème journée : du bâtiment à l'usage, "La méthode" Les bâtiments avec leurs caractéristiques, leurs contraintes, les règles qui régissent leurs dispositifs techniques et d'organisation, peuvent s'adapter aux besoins d'usage. Approche globale - Approche par type d'espace ou de bâtiment.- 3ème journée : séances pratiques Applications en situation des connaissances acquises, contexte, éléments de méthodes et outils exposés.
SUIVI ET SANCTION	Feuille d'émargement, permettant l'Attestation de Formation Fiche d'évaluation en fin de module
PRE-REQUIS	aucun
DATES ET DUREE	2 juin 2010 3 juin 2010 11 juin 2010
HORAIRES	De 9h00 à 17h30
LIEU	Maison des architectes 24, rue du haut bourgeois 54 000 NANCY Tél 03 83 17 17 24
PUBLIC	Architectes et leurs collaborateurs, collectivités, ingénieurs, maîtres d'œuvre
DISPONIBILITE	16 places
CLÔTURE DES INSCRIPTIONS	26 mai 2010
ORGANISME	ALFA - Association Lorraine pour la Formation continue des Architectes Association de Formation déclarée auprès de la Préfecture de la Région Lorraine : enregistrement sous le numéro 41 54 02810 54. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. n° SIRET : 332 493 295 000 15 code APE : 8559B 24, rue du Haut Bourgeois - 54 000 Nancy - Tél 03 83 17 17 24 - alfa@archilink.com
EQUIPE PEDAGOGIQUE	Yves NEVEU, formateur GEPA
COÛTS	de 525,00 € à 1 674,00 € TTC pour les 3 jours comprenant : participation au stage supports de formation et documentation Les stagiaires sont invités aux repas et collations Prise en charge FIF-PL = 500,00 maxi - OPCA-PL = 240,00 HT / jour environ



PRISE EN COMPTE DU HANDICAP ACCESSIBILITE POUR TOUS

BULLETIN D'INSCRIPTION

DATES | 02/06/2010 | 03/06/2010 | 11/06/2010

STAGIAIRE

NOM - _____ PRENOM - _____
PROFESSION - _____ SOCIETE - _____
ADRESSE - _____
TEL - _____ FAX - _____
COURRIEL - _____

VOUS ETES Gérant
 Salarié
 Installé à son compte depuis moins de 3 ans (joindre justificatif) (dans la limite de 3 places, par ordre d'arrivée)
(cochez les cases qui vous concernent)

TARIFS

ARCHITECTE DEMANDEUR D'EMPLOI Contacter ALFA (03 83 17 17 24)

LIBERAL <input type="checkbox"/>	1 050,00 € TTC <i>soit 877,93 € HT</i>	si inscription avant le	18/05/2010
<input type="checkbox"/>	1 260,00 € TTC <i>soit 1 053,51 € HT</i>	si inscription à partir du	19/05/2010
NOUVEL INSCRIT <input type="checkbox"/>	525,00 € TTC <i>soit 438,96 € HT</i>	si inscription avant le	18/05/2010
<input type="checkbox"/>	1 050,00 € TTC <i>soit 877,93 € HT</i>	si inscription à partir du	19/05/2010
SALARIE <input type="checkbox"/>	1 395,00 € TTC <i>soit 1 166,39 € HT</i>	si inscription avant le	18/05/2010
<input type="checkbox"/>	1 674,00 € TTC <i>soit 1 399,67 € HT</i>	si inscription à partir du	19/05/2010

(cachet de la Poste faisant foi)

Places limitées à 16 personnes - Clôture des inscriptions le **26/05/2010**

PAIEMENT

- Par chèque à l'ordre de ALFA qui sera débité après la formation
- L'inscription sera prise en compte à réception du chèque d'acompte, dans l'ordre d'arrivée

Signature et cachet

En m'inscrivant, je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente ci-après

Date

Fait à

BULLETIN ET CHEQUE A RENVOYER A

**A.L.F.A.
Maison des Architectes
24, rue du Haut Bourgeois
54 000 NANCY**

CONDITIONS GENERALES

- 1 - Objet** Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par ALFA. ALFA propose des formations en priorité auprès des architectes et leurs collaborateurs. Toute personne du cadre bâti (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises, etc) peut suivre ces formations, après validation du Comité Directeur de l'Association.
- Association de Formation déclarée auprès de la Préfecture de la Région Lorraine : enregistrement sous le numéro 41 54 02810 54. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.
- Son numéro de SIRET est : 332 493 295 000 15
- 2 - Modalités d'inscription et de paiement**
- L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserves des présentes conditions générales.
 - Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite signée sur papier à en-tête, au moins 3 semaines avant la date de début de stage, à :
ALFA - 24, rue du Haut Bourgeois - 54 000 Nancy
Tél : 03 83 17 17 24 - Fax : 03 83 36 48 80
E.mail : alfa@archilink.com - Site : www.alfa-formation.org
 - Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement par chèque ou virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire (FIF PL, OPCA PL, FAFIEC, autres) refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.
 - Le bulletin d'inscription peut être envoyé par courrier, fax ou mail, il est alors considéré comme pré-inscription. Les inscriptions seront effectives à la date de réception du chèque d'acompte demandé dans le bulletin.
- 3 - Obligations respectives**
- Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit un contrat de formation simplifié accompagné d'une fiche de présentation, du programme détaillé, et des conditions générales.
 - Le stagiaire renvoie un exemplaire du contrat daté et signé au plus tard 2 semaines avant le début de la formation.
 - Une semaine avant la formation, le stagiaire reçoit sa convocation, ainsi que, le cas échéant, certains documents permettant la bonne organisation de la formation.
 - A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence, feuille d'émargement...).
- 4 - Tarifs**
- Le prix Toutes Taxes Comprises des actions de formation est celui figurant sur le bulletin d'inscription.
 - ALFA est assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA de 19,6%)
 - Le coût de la formation comprend les frais pédagogiques, et la documentation.
 - Des tarifs spécifiques sont proposés aux nouveaux installés depuis moins de trois ans (joindre justificatif) et aux salariés. Ces prix figurent sur le bulletin d'inscription.
 - Les demandeurs d'emploi peuvent participer aux formations s'il reste des places disponibles après la clôture des inscriptions. Se renseigner auprès de ALFA.
- 5 - Délai de rétractation**
- A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 7 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par simple lettre. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.
- 6 - Report / Annulation / Absence**
- Du fait de ALFA :
- ALFA se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, ALFA reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.
- Du fait du stagiaire :
- Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopie, reçues moins de 7 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, au titre des dépenses exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation (article L.920.9 du code du travail), hors cas de force majeure.
 - En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation.
 - Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation. Le stagiaire est invité à suivre les modules pour lesquels il n'a pu être présent pour ce cas de force majeure, lors d'une session ultérieure.
 - Sont considérés comme cas de force majeure, les situations suivantes : Décès d'un proche, mariage, naissance, accident ou maladie grave (avec justificatif), contraintes professionnelles ayant des conséquences jugées graves (expertise judiciaire, accident de chantier, etc, soumises à validation par le Comité Directeur de l'Association ALFA), enseignement théorique HMO.
 - La formation étant individuelle, les demandes de remplacement partiel ne sont pas admises.
 - L'Attestation de Formation qui sert de justificatif auprès des organismes de prise en charge des formations (FIF-PL, OPCA-PL, FAFIEC, etc ...) et accompagnée des feuilles d'émargement, totalisera le nombre d'heures de présence réellement effectuées.
- 7 - Règlement des litiges**
- En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, ALFA et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal compétent.